Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024



Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-12-194 Séance du 18 décembre 2024

Objet : Convention d'occupation temporaire du domaine public départemental pour la sécurisation de l'accès à la future zone commerciale par la création d'un tourne à gauche sur la RD 980

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné	absents
	procuration	
19	8	6

VOTE Unanimité	Contre : 0	
	Abstention: 0	

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 11 décembre 2024

Conseillers municipaux présents: Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Christian BAUME, Jean Christian REY, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Jérôme JACKEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration: Christine MUCCIO procuration à C. BOISSEL, Jennifer OBID procuration à M.COUSTON, Monique GRAZIANO-BAYLE à C.BAUME, Michel CEGIELSKI procuration à P.BERTHOMIEU, Sandrine ANGLEZAN procuration à M.FOND-THURIAL, Laurence SALINAS-MARTINEZ procuration à F. SERVOL, Ali OUATIZERGA procuration à C.SUAU, Marilyne FOURNIER procuration à C.ROUX

Conseillers municipaux absents : Mourad ABADLI, Sylvain HILLE, Pascale BORDES, Thierry VINCENT, Guillaume SANCHEZ, Olivier WIRY

Secrétaire de séance : Maxime COUSTON

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID: 030-213000284-20241218-2024_12_194-DE

Objet : Convention d'occupation temporaire du domaine public départemental pour la sécurisation de l'accès à la future zone commerciale par la création d'un tourne à gauche sur la RD 980

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, ses articles L.2123-3, L.2123-6

Considérant la nécessité d'aménager la RD980, par la création d'un carrefour plan de type « tourne à gauche », par la réfection et le calibrage de la chaussée, par la création d'un cheminement piétonniers et cyclistes et par la reprise des ouvrages avaloirs du réseau pluvial.

Considérant que la réalisation du carrefour doit se réaliser sur du foncier public appartenant au conseil départemental du GARD, il convient de conventionner afin que la Ville puisse être autorisée à intervenir et effectuer les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet.

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 04 décembre 2024

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser la signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Bagnols-sur-Cèze et le conseil départemental du Gard,
- d'autoriser le Maire à mener l'ensemble des démarches nécessaires à la conduite de ce projet et à l'application de cette convention.

Jean-Yves CHAPELET